



ADHERENTS

AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

mercredi 25 juillet 2012

RESULTAT REFERENDUM ADHERENTS UNAC !

Participation : **50,5 %**

OUI : **54,8 %**

NON : **45,2 %**

Chers collègues,

Vous vous êtes exprimés à 50 % lors de la consultation que nous avons lancée auprès de nos adhérents. 55 % de ceux qui ont participé ont voté en faveur du projet d'accord qui résultait de quatre mois de négociation entre la Direction et les trois syndicats représentatifs du PNC.

DEUX CONSTATS

Le referendum portait sur la validation par nos adhérents du prochain Accord Collectif PNC 2013/2015. Mais l'enjeu derrière cette question était ni plus ni moins que la prolongation ou non de la politique contractuelle en vigueur pour les PNC à Air France depuis 1999. L'enjeu était donc la persistance d'un encadrement contractuel de nos conditions d'emploi et de rémunération, pendant une durée supplémentaire de 33 mois. **Seule la moitié de nos adhérents se sont prononcés.**

Faut-il y voir un certain désintérêt ? Est-ce la période estivale qui est peu propice à ce genre de consultation ? La vraie raison c'est plutôt que nous n'avons pas su vous donner tous les enjeux qui se cachaient derrière cette consultation. Manque de temps ? Calendrier trop serré ? Nous n'avons pas assez communiqué avec vous pour inciter la majorité de nos adhérents à participer à ce referendum. Tous les documents utiles se trouvent en ligne sur notre site, ils vont y rester encore un moment, certains vous ont été donnés par mail, des centaines de pages en téléchargement... Mais l'abondance de document ne fait pas l'information. Nous n'avons pas assez expliqué l'importance de cette consultation.

L'autre constat c'est **une majorité de votants en faveur du OUI**. Une majorité courte, certes, mais comme dans tous les referendums, plus de 50 % c'est la majorité.

Ceux qui ont voté contre ce projet ne doivent pas se dire qu'ils sont entourés d'une bande de masos prêts à accepter des horreurs qui seraient proposées par la Direction.

Ceux qui ont voté pour ce projet ne doivent pas se dire qu'ils sont entourés d'une bande d'irresponsables qui refusent toujours toutes les propositions qui leur sont faites.

Les choix des uns et des autres sont tout à fait respectables, ils sont guidés par la situation personnelle ou professionnelle de chacun, selon son âge et son parcours ; chacun peut porter une appréciation différente sur les efforts demandés par le projet d'accord. Certains y voient même des sacrifices pendant que d'autres n'y voient que des efforts... ! Ceux qui sont déjà passés par ce genre de situation douloureuse dans une autre compagnie aérienne avant d'être PNC AF (AOM, Air Lib, Corsair, etc.) vivent ces moments de façon différente de ceux qui n'ont d'expérience que les 10 dernières années à AF.

Ce résultat plutôt serré montre aussi des perceptions différentes de la situation économique et financière d'Air France et une appréciation différente de l'environnement concurrentiel du transport aérien, de l'état économique de la France et/ou de l'Europe. Les conséquences de ces écarts d'appréciation pour l'avenir de notre profession ne sont pas estimées de la même façon par tous. Selon que l'on soit optimiste ou pessimiste on sera tenté de croire que la Direction veut nous faire payer des efforts injustifiés ou bien que ces efforts sont le prix à payer pour garder une activité aérienne prépondérante et globale LC, MC, CC, dans Air France plutôt que de la voir externalisée dans une ou des filiales low cost ou chez un partenaire commercial...

Évidemment, **nous respectons votre choix** que vous soyez optimistes ou pessimistes.

Les délégués de l'**UNAC** AF avaient approuvé cette proposition d'accord, car la Direction avait annoncé son objectif de « passer les PNC en réglementaire en cas d'absence d'accord » et nous ne jouons pas au poker avec l'avenir des PNC. Nous avons négocié un certain nombre d'aménagements, d'améliorations, et de garanties qui avaient diminué de façon très sensible l'économie du projet. Bref, **avec ces aménagements l'économie n'était pas de 20 %**, loin de là. Certes, **l'économie pour l'Entreprise était supérieure au faible pourcentage d'économies de l'accord des pilotes, mais c'était bien inférieur aux 20 % présenté comme objectif initial par la Direction.**

Si les délégués de l'**UNAC** n'avaient pas été favorables à ce projet, nous ne l'aurions pas soumis à referendum ! Contrairement aux deux autres syndicats PNC qui eux font un referendum en disant qu'ils sont contre à 90 ou 97 %, si nous avons considéré que le projet était inacceptable nous ne l'aurions pas accepté et nous ne vous l'aurions pas soumis. Comment imaginer que les adhérents d'un syndicat votent en faveur d'un projet que les délégués qui l'ont négocié présentent comme une horreur inacceptable ?

CONSÉQUENCES

L'objectif de la Direction est maintenant de ne pas renouveler l'actuel Accord Collectif PNC 2008/2013. Celui-ci s'appliquera de toute façon jusqu'à son terme, mais comme le dit le PDG dans les journaux « *Si les PNC devaient voter contre le projet d'accord, nous appliquerions un texte de façon unilatérale. Mais les contreparties en matière de rémunération ne pourraient être aussi favorables.* »

C'est leur ambition... Mais, bien sûr, ce n'est pas la nôtre !

Nous ne leur ferons pas ce plaisir, nous ne nous contenterons pas d'un règlement.

Nous remercions nos adhérents qui ont pris conscience de l'importance de cette consultation. Quelle qu'ait été votre expression, vous avez démontré votre engagement dans la défense de notre collectivité.

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, deux conditions étaient nécessaires pour que le projet d'accord soit adopté par l'**UNAC** : non seulement la majorité de nos adhérents devait y être favorable, mais également au moins deux syndicats sur les trois qui représentent les PNC pour respecter la condition d'une signature valant au moins 30 % de représentativité. Cette deuxième condition n'étant pas remplie, il n'y aura pas de signature sur le projet d'accord soumis au referendum.

Nous remercions les adhérents de l'**UNAC** qui ont exprimé leur position dans ce referendum, et la Direction doit maintenant prendre acte du refus des adhérents de deux syndicats PNC sur trois.

La Direction vient d'annoncer lors du Comité d'Établissement mardi 24 juillet qu' « *il n'y aura pas de nouvelles négociations* », « *des mesures unilatérales seront prises en avril prochain* » et que « *les contreparties essentielles du projet à signature qui étaient l'emploi et le maintien du niveau de rémunération, ne sont pas garanties puisque l'accord ne sera pas signé* ».

À l'UNAC nous n'avons pas l'intention de laisser l'Accord Collectif PNC disparaître !

L'encadrement contractuel des conditions d'emploi et de rémunération des PNC, c'est-à-dire la politique contractuelle, ne va pas de soi à Air France. Rappelons que si nous avons aujourd'hui un Accord Collectif PNC à durée déterminée c'est parce que l'**UNAC** l'a imposé à Air France en 1999 après plus de 50 jours de grève en 4 ans. Nous ne pouvons voir arriver ce retour à un règlement unilatéral de la part de la Direction avec satisfaction. Il nous faudra maintenant nous battre pour obtenir un accord. Car nous ne faisons pas du syndicalisme d'incantation ou de posture, nous ne faisons pas la révolution par pseudo interposé sur les forums internet, nous laissons ça à d'autres.

Nous allons donc immédiatement demander la **réouverture de négociations** en dépit des annonces précédentes de la Direction Générale, et des négociations pour un accord mieux-disant, avec beaucoup moins d'efforts, moins d'économies pour l'Entreprise sur le dos des PNC.

Si notre demande n'était pas satisfaite, nous n'aurions d'autre choix que de vous appeler à suivre un ou des arrêts de travail dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Nos priorités ne vont pas changer :

- **Préservation de l'emploi PNC,**
- **Respect du contrat de travail de droit français,**
- **Soutenabilité des conditions de travail,**
- **Des contreparties qualitatives quand la direction demande des évolutions quantitatives.**

L'Accord Collectif PNC 2008/2013 prévoit que sa renégociation doit débuter 9 mois avant son échéance, il est temps de s'y mettre. Nous avons passé quatre mois sur ces négociations, si nous voulons un résultat pour le premier trimestre 2013, il faut recommencer maintenant.

Une fois encore, merci à chacun d'entre vous d'avoir participé à cet exercice de démocratie interne.

Vous pouvez compter sur nous pour défendre les intérêts de notre collectivité.

Le Bureau UNAC AF